AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**225C0492**
FR0000066672-FS0206

14 mars 2025

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

**GL EVENTS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 mars 2025, complété notamment par un courrier reçu le 13 mars 2025, la société anonyme de droit belge Sofina[1] (31 rue de l'Industrie, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GL EVENTS et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions GL EVENTS hors marché[2].

_____

[1] Contrôlée au plus haut niveau par les sociétés du consortium Union Financière Boël SA (22,41%), Société de Participations Industrielles SA (24,78%) et Mobilière et Immobilière du Centre SA (7,40%), qui exercent un contrôle de droit sur Sofina SA.
[2] Cf. notamment communiqué de la société GL EVENTS du 6 mars 2025.